



Déclaration de la CGT Educ'action CSE - Séance du jeudi 26 janvier 2017.

Madame la Ministre, Madame la Présidente du CSE, Chères- Chers collègues,

Aquelques mois d'échéances électorales nationales, on assiste depuis plusieurs mois à la volonté du gouvernement et du ministère de finaliser certains dossiers jugés urgents et majeurs. Si on peut louer cette volonté de travailler jusqu'au bout du mandat, nous regrettons que tout ne soit pas mis en place pour que les dossiers soient correctement traités et que les temps de concertation, dans un dialogue social convenable, ne soient pas suffisants. La précipitation n'est pas la meilleure façon de travailler pour arriver à des résultats satisfaisants et certains dossiers mériteraient davantage de temps ou auraient pu être traités bien avant.

Au premier rang de ces dossiers que nous jugeons prioritaires, il y a celui de la revalorisation des rémunérations des personnels de l'Education nationale. Nos collègues ont dû subir l'austérité de quinquennat Sarkozy et espéraient que la priorité faite à l'Education par le candidat Hollande porterait ses fruits dès 2012 avec entre autre, une revalorisation des missions et des carrières, mais surtout avec une revalorisation de leurs rémunérations.

Et dire, que face au nouveau gel du point d'indice, la déception a été forte est presque faible. Dans ces conditions, la CGT Educ'action s'est rapidement positionnée contre la mise en place du PPCR considérant que les propositions faites par le ministère étaient bien trop éloignées des besoins et des rattrapages nécessaires pour les personnels. Nous savons que les avis divergents ici, mais les chiffres sont bien réels et suffisamment parlants pour qu'ils soient repris.

En l'état, le rattrapage instauré dès 2017 (qu'il soit fait par l'intermédiaire de l'augmentation du point d'indice ou des nouvelles grilles salariales) ne permettra pas de compenser la perte de 14 % de pouvoir d'achat subi par les collègues depuis l'an 2000. Surtout, en ce en dépit d'une forte communication, les comparatifs entre les anciennes et les nouvelles grilles indiquent que les revalorisations tant vantées par le MEN seront très limitées et que les seul-es qui pourraient en bénéficier à terme, seraient les personnels qui bénéficieraient d'une hypothétique intégration dans le 3^{ème} grade (Classe exceptionnelle).

Et comme seulement 10 % de l'effectif d'un corps pourra y accéder, on peut maintenant dire que

l'immense majorité des personnels concernés ne sera pas revalorisée.

Et que dire avec l'actualité de ce matin où nous apprenons que cette énorme revalorisation ne pourra être effective dès janvier 2017 mais sera retardée à mars. Nous en profitons pour rappeler que nous mènerons une action intersyndicale nationale le 1 février pour rappeler notre opposition à l'ensemble du PPCR.

Autre question d'actualité et trop rapidement traitée à notre goût, celle du traitement de la difficulté scolaire et du handicap. Depuis plusieurs mois, dans un calendrier très contraint par le MEN, les groupes de travail s'enchaînent autour des indemnités des personnels travaillant dans l'enseignement spécialisé, des circulaires SEGPA et EREA ou du devenir des RASED ou des psychologues scolaires.

Aujourd'hui, à l'heure où nous aurons à discuter du décret du futur CAPPEI, nous dénonçons cette marche forcée vers une Ecole inclusive qui ne répond pas complètement aux attentes du terrain, attentes exprimées par les personnels concernés ou les usagers. Pire encore, nous dénonçons la volonté du MEN de vouloir gommer la difficulté scolaire au seul traitement du handicap pour estomper l'échec scolaire imputable à l'institution. Nous y reviendrons plus tard.

La question de l'Education prioritaire est aussi symptomatique des réformes engagées, mais pas complètement terminées. Si l'on peut considérer que quelques moyens ont été mis dans les REP et REP +, les grands oubliés de l'affaire sont

aujourd'hui les lycées, contrairement aux engagements pris par Madame la Ministre au moment de la réforme.

Les nombreuses journées nationales de mobilisation pour le maintien des lycées en Éducation prioritaire ont certes permises d'arracher des concessions au ministère : extension dans le temps des clauses de sauvegarde pour les indemnités des personnels et les bonifications liées au mouvement des personnels, annonce de 450 emplois réservés aux lycées les plus "difficiles".

Toutefois, à ce jour, la revendication légitime des personnels n'est toujours pas entendue, à savoir le classement immédiat en Éducation prioritaire des lycées anciennement classés et l'établissement d'une liste élargie sur des critères sociaux transparents et partagés, accompagné d'une diminution réglementaire drastique des effectifs par classe par l'attribution de moyens à la hauteur des difficultés des élèves issu-es des classes populaires...

La CGT Educ'action tient à saluer cette lutte exemplaire par sa durée comme par son organisation démocratique en assemblées générales d'établissement.

Exemplaire aussi parce qu'elle défend l'idée d'une École émancipatrice en donnant plus à celles et ceux qui ont moins. Pourtant, c'est par le mépris qu'a choisi de répondre le ministère aux personnels mobilisés.

Mépris parce que Madame la Ministre se lance dans une forme de chantage électoral en annonçant que les lycées seraient classés après les élections présidentielles si l'actuelle majorité était reconduite.

Mépris encore, quand elle en déduit que la mobilisation des personnels s'adresse à l'opposition et que les personnels lui font confiance pour l'établissement de cette liste.

Mépris enfin, quand le ministère refuse de recevoir une délégation de grévistes, alors que la manifestation nationale du jeudi 19 janvier a été une réussite, et qu'une cinquantaine de représentant-es de lycées mobilisés de Marseille mais aussi d'autres académies, souhaitaient lui présenter leurs revendications.

Dans ce contexte, la CGT Educ'action renouvelle son soutien à la demande d'audience des personnels en lutte. Elle exige également que la Ministre reçoive l'intersyndicale nationale comme cette dernière le lui a demandé en décembre par un courrier, courrier resté sans réponse à ce jour. Elle appelle tous les personnels des lycées relevant ou devant relever de l'Éducation prioritaire à la grève demain vendredi 27 janvier.

Enfin, que dire de cette actualité politique qui télescope l'École et notre institution comme c'est le cas à Nice ? Comment ne pas condamner la décision du conseil municipal de Nice du 17 janvier de recruter 130 policier-ères municipaux-ales qui seront affecté-es avec leur arme à l'intérieur des enceintes des écoles maternelles et élémentaires de la ville ?

Cette décision est une nouvelle escalade dans la politique menée par les élu-es locaux-ales visant à maintenir un climat sécuritaire pesant sur la ville et ses concitoyen-nes, et qui se relève être un jeu politique dangereux en cette période électorale.

Si nous sommes conscient-es de la nécessité d'assurer aux abords des écoles, sur la voie publique, la sécurité des enfants et de leurs parents, cette décision, sous cette forme-là, nous apparaît comme totalement déconnectée de la réalité de l'intérêt des enfants et des équipes pédagogiques. Elle ne fait qu'exploiter les craintes légitimes de la population sans apporter la réaction mesurée, efficace et professionnelle qu'elle est en droit d'attendre de la part de ses élus-es.

La CGT Educ'action condamne donc fermement l'idée que des policier-ères armé-es soient affecté-es à l'intérieur même des établissements scolaires et dénonce cette décision prise de façon unilatérale sans l'avis de l'Éducation nationale. Nous sommes d'ailleurs toujours dans l'attente d'une réponse de Madame la Ministre suite à notre interpellation...

La CGT rappelle qu'elle combatta fortement et frontalement toute politique démagogique jouant sur les peurs entretenues volontairement et rappelle que toutes les menaces ou politiques de la peur ne nous éloigneront pas de notre conception démocratique et progressiste d'une société à construire au quotidien.

Merci de votre attention.